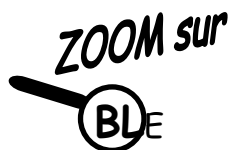


# Info.pl@ine



N° 537 – 6 novembre 2014 – 2 pages

Adaptez les densités de semis

## ACTUALITES CULTURES

### CEREALES (stade : levée à début tallage)

#### ✓ Ravageurs

- **Pucerons** : le risque reste faible, l'arrivée de conditions météo pluvieuses et venteuses n'est pas favorable à leur activité.

➤ Pas d'intervention spécifique à prévoir à ce jour. Seuil d'intervention pucerons : 10 % de pieds colonisés.

- **Cicadelles** : FIN du risque.

- **Limaces** : risque fort. Maintenir la surveillance de vos parcelles jusqu'au stade 3 - 4 feuilles.

Seuil d'intervention : présence de limaces détectée et dégâts foliaires constatés.

Produits possibles : METAREX INO 4-5 kg/ha.

**Méthode alternative** : utilisation du SLUXX 7 kg/ha (homologué en agriculture biologique).

### BLE : ADAPTER LES DENSITES DE SEMIS APRES LE 10 NOVEMBRE

Les densités conseillées ci-dessous prennent en compte une majoration en raison des conditions difficiles de semis.

Densités de semis (grains/m <sup>2</sup> ) source : CA77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis	Semis du 10 au 20 novembre	Semis à partir du 20 novembre
Limons et limons argileux sains profonds et semi-profonds Argilo-calcaires semi-profonds Limons calcaires profonds et semi-profonds	290 - 320	320 - 360
Limons battants assez sains très profonds à semi-profonds Sables limoneux sains	315 - 340	340 - 370
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi-profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, argiles	360 - 390	390 - 420
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	390 - 420	420 - 430
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	415 - 220	420 - 430

## COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations	Dose homologuée	ZNT	DAR	DRE	Nombre applications maxi
SLUXX	phosphate ferrique 29,7 g/kg	7 kg/ha	-	-	-	4
METAREX INO	métaldéhyde 40 g/kg	5 kg/ha	5 m	3	-	4
dose maxi/ha/an 17,5 kg/ha						

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Il se base sur le BSV Ile-de-France n° 39 du 4 novembre 2014 ([www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)) et leurs observations réalisées en début de semaine sur plusieurs parcelles de référence réparties sur tout le département. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75). Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.

## FORMATION

### AMELIORER L'EFFICACITE DE SES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

**Inscrivez-vous vite !**

Vous souhaitez optimiser vos traitements ? Comprendre les échecs d'efficacité ? Que ce soit en salle ou en situation réelle au champ, cette formation vous apportera des solutions concrètes.

**Vendredi 14 novembre 2014 de 9 h à 17 h 30**

**Au Lycée agricole de Bougainville – BRIE-COMTE-ROBERT**

#### Programme :

- **Les bases de la pulvérisation** (buses, gouttelettes et volume, formulation des produits phytopharmaceutiques),
- **Les éléments qui interviennent sur la pulvérisation** (eau, adjuvants),
- **Intervenir au moment opportun** (stade des adventices et des cultures, les exceptions, mode d'action des produits et conditions d'application, météorologie),
- **Comprendre les échecs d'efficacité**,
- **Situation réelle de pulvérisation** (démonstration au champ : conseils, utilisation de papier hydrosensible),
- **Rappels** (les bonnes pratiques de pulvérisation, la gestion du fond de cuve et des effluents phytosanitaires).

**Intervenant :** Thierry PECQUET, chargé d'études environnement à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

Formation financée par le VIVEA.

**Inscription, conditions générales et tarifs auprès de :** Corinne BURDILLAT.

Tél. : 01 64 79 30 75, fax : 01 64 37 17 08, e-mail : [corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr).

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### DERNIERE COMMISSION PVE POUR 2014

La dernière commission des financeurs pour la validation des dossiers PVE présentés pour l'année civile 2014 se déroulera fin novembre 2014.

Vos dossiers doivent parvenir à la DDT 77 pour le **7 novembre 2014** dernier délai.

Les dossiers doivent comporter deux devis distincts pour chaque investissement prévu.

L'adresse de la DDT 77 est la suivante :

288, rue Georges CLEMENCEAU  
BP 596  
77005 MELUN cedex

La cellule départementale d'information est à votre disposition pour vous fournir les documents administratifs et les renseignements nécessaires à votre projet :

**Tél. :** 01 64 79 31 19 : laisser votre message sur la boîte vocale, nous vous rappellerons.

**Adresse électronique :** [agriculture77\\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr)



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
E-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

